



Élections municipales de mars 2026 – La Seyne-sur-Mer

Monsieur Frédéric DAILLEAU

Liste : Ensemble, pour La Seyne

Questionnaire aux candidats :

Formulaire proposé par l'Association Porte Marine et Compagnie

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à notre démarche et pour l'initiative de consultation que vous proposez auprès de l'ensemble des candidats.

Notre liste est née d'une volonté profondément citoyenne : travailler sans étiquette, sans soutien partisan, avec pour seule boussole l'intérêt général et l'avenir de notre ville.

Convaincus que les solutions durables ne peuvent émerger que par la concertation, l'écoute et le respect de la diversité des points de vue, nous souhaitons inscrire notre action dans un dialogue permanent avec les habitants, les associations et l'ensemble des forces vives locales.

À ce titre, votre démarche, comme les questionnaires que vous proposez aux candidats, s'inscrit pleinement dans la dynamique de gouvernance ouverte, participative et transparente que nous souhaitons mettre en place pour la gestion de notre ville. C'est par cette méthode de travail collective, fondée sur l'échange, la co-construction et la sincérité des engagements, que nous sommes convaincus de pouvoir redonner toute sa vitalité, son attractivité et sa beauté à notre ville, au bénéfice de toutes et tous.

Questions / réponses

1° Développement

Quelles sont vos priorités de début de mandat ?

En début de mandat, il existe une priorité absolue, préalable à toute autre : disposer d'un état des lieux précis, exhaustif et transparent de la situation financière de la ville.

Bien entendu, un programme municipal se travaille simultanément sur plusieurs axes, dans différentes directions et avec l'ensemble des services administratifs. Mais aucune action sérieuse, aucun projet structurant ne peut être engagé sans une connaissance exacte des moyens financiers disponibles.

Cette première étape consiste donc à analyser en détail les finances communales : marchés engagés, dépenses effectuées et à venir, niveau d'endettement, capacités d'investissement et marges de manœuvre réelles.

Comme dans la vie quotidienne, on ne construit pas un projet sans connaître ses capacités financières. À une échelle différente, le principe est identique pour une commune. Ce diagnostic initial conditionne la crédibilité, la responsabilité et la réussite de l'action municipale à venir.

Enfin, puisque votre question évoque des priorités au pluriel, nous engagerons dès cette étape franchie, la mise en place immédiate d'un calendrier de déploiement de notre programme. Construit de manière réaliste et rigoureuse, afin que chaque engagement pris soit tenu.

2° Urbanisation

Avez-vous des projets de construction de logements sociaux ?

Comptez-vous limiter le « bétonnage » ?

Concernant l'urbanisme et la question du logement social, nous portons une vision rigoureuse et responsable, à la fois soucieuse des obligations légales et attachée à la préservation de notre cadre de vie.

◆ Situation actuelle chiffrée

À La Seyne-sur-Mer, le parc de logements sociaux se situe autour de 19 % du total des résidences principales, en deçà du seuil légal de 25 % fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

La commune paie chaque année une pénalité à l'État pour non-respect de cet objectif, qui s'élève à plus d'1 million d'euros (environ 1,2 M€ annoncés récemment).

Selon des bilans antérieurs, La Seyne devrait produire plusieurs centaines de logements sociaux supplémentaires pour se rapprocher de l'objectif légal : des accords récents évoquaient un objectif de l'ordre de 496 à 655 logements à réaliser sur une période triennale pour atténuer cette pénalité.

◆ Vacance et optimisation du parc existant

On constate par ailleurs des niveaux importants de logements vacants ou non exploités (par exemple, certains bailleurs sociaux recensaient plusieurs centaines de logements inoccupés localement, notamment dans des quartiers comme Berthe).

Au sens large, la commune comptait en 2022 environ 37 285 logements, avec un taux de vacance global proche de 8,8 %, ce qui indique un gisement potentiel à valoriser.

Notre réponse et notre projet :

J'ai choisi il y a de nombreuses années de vivre à La Seyne-sur-Mer parce que notre ville est un lieu paradisiaque, bercé par le bleu de la mer, le ciel azur et la verdure de nos espaces verts : ce n'est pas pour le détruire, mais pour le préserver et l'embellir.

Dans ce contexte, notre priorité **n'est pas de bétonner** davantage notre territoire, mais de le mettre en valeur **en optimisant le patrimoine bâti existant** :

- Rénover et réhabiliter les logements vacants ou sous-utilisés, plutôt que d'ouvrir de vastes surfaces nouvelles.
- Faciliter la mise à disposition de logements existants en logement social ou assimilé : par des mesures incitatives à destination des propriétaires privés (par exemple, avantages fiscaux pour ceux qui louent à des tarifs "sociaux" ou proches des capacités financières des ménages modestes).
- Améliorer l'attractivité de notre parc immobilier actuel par la rénovation, la performance énergétique et des services de qualité pour les occupants.

Cette stratégie permet à la fois de limiter l'artificialisation des sols, de respecter notre cadre de vie, et de répondre de manière pragmatique aux obligations légales, tout en réduisant la pénalité financière supportée par la commune sur un budget d'investissement d'environ 35 millions, il n'est pas responsable de perdre 3,5 % de cette capacité de développement par inaction.

3° Sécurité

L'effectif de la police municipale sera-t-il augmenté ?

Des caméras supplémentaires sont-elles prévues ?

Sécurité – Police municipale, vidéosurveillance et approche bienveillante

La sécurité n'est pas un luxe : c'est un droit fondamental et une condition indispensable de la vie quotidienne. Nous voulons pour notre ville une La Seyne-sur-Mer plus sûre, apaisée et fière d'elle-même, un endroit où chacun peut vivre, circuler et élever ses enfants en toute confiance.

1. État des lieux actuel à La Seyne-sur-Mer

⌚ Effectif de la police municipale

Aujourd'hui, la police municipale de La Seyne-sur-Mer compte 64 agents dédiés à la sécurité locale, la prévention et le maintien de la tranquillité publique, avec également des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des opérateurs vidéo ; ces effectifs ont été progressivement renforcés depuis 2020.

⌚ Vidéosurveillance

La ville dispose actuellement d'un système de vidéoprotection comprenant environ 134 caméras déployées sur l'ensemble du territoire communal : dans le centre-ville, les quartiers nord et sud, et autour des lieux de vie importants.

Ce niveau d'équipement place La Seyne dans une moyenne raisonnable par rapport à d'autres communes de taille équivalente, qui adaptent leurs moyens en fonction des enjeux locaux plutôt que sur des normes figées.

2. Comparaison avec d'autres villes

Dans des villes comparables en population, on observe que les effectifs et les dispositifs de vidéosurveillance peuvent varier sensiblement en fonction des choix politiques locaux et des spécificités territoriales : certaines communes renforcent massivement leurs effectifs municipaux, d'autres s'appuient davantage sur la coordination avec la police nationale. L'important n'est pas tant un chiffre absolu que l'efficacité du maillage et la qualité de la coopération entre tous les acteurs de sécurité.

Notre approche et nos engagements :

Coordination avec la police nationale : une efficacité partagée

La sécurité ne peut être efficace que si elle est coordonnée. Nous souhaitons renforcer et structurer davantage la coopération entre la police municipale et la police nationale, dans un cadre clair et respectueux des compétences de chacun. Cela passe par un meilleur partage d'informations, des dispositifs de patrouilles coordonnées lorsque cela est pertinent, et une articulation fluide entre prévention, intervention et suivi.

L'objectif n'est pas la surenchère, mais l'efficacité au service des habitants, avec une présence visible, rassurante et cohérente sur l'ensemble du territoire communal.

Prévention, jeunesse et médiation : agir avant que les tensions ne s'installent

La sécurité durable ne repose pas uniquement sur l'intervention après les faits. Elle repose aussi, et surtout, sur la prévention. Nous voulons développer des actions ciblées à destination de la jeunesse, renforcer les dispositifs de médiation sociale et soutenir les acteurs de terrain qui travaillent au quotidien à désamorcer les tensions.

L'accompagnement éducatif, la prévention routière, la présence humaine dans les quartiers, le dialogue et la responsabilisation sont autant de leviers indispensables pour construire une ville plus apaisée. Notre ambition est de prévenir plutôt que subir, d'expliquer plutôt que sanctionner systématiquement, tout en restant fermes lorsque la situation l'exige.

Renforcement des effectifs

Si, dans l'analyse comparée des besoins réels et des résultats, il apparaît que des renforts humains sont nécessaires pour garantir une présence sur le terrain plus visible, mieux répartie et plus efficace, nous nous engageons à augmenter les effectifs de la police municipale de manière raisonnable et durable, en cohérence avec les missions qui lui sont confiées.

Développement mesuré de la vidéoprotection

Nous sommes favorables à un développement réfléchi des dispositifs de vidéosurveillance, non pas comme un outil de « surveillance généralisée », mais comme un outil de sécurité pour la population et de soutien aux forces de l'ordre :

- dissuasion des actes de délinquance,
- aide à la résolution d'incidents et de délits,
- renforcement du sentiment de sécurité dans les espaces publics.

Ce développement se fera dans le respect de la réglementation, de la protection des données et des libertés individuelles.

Sécurité bienveillante et de proximité

Notre conception de la sécurité n'est pas centrée sur la seule répression ou l'augmentation des forces, mais sur une sécurité bienveillante et structurée, fondée sur :

- la prévention, la médiation et l'éducation,
- la coopération entre police municipale, police nationale, services sociaux et acteurs de terrain,
- la présence sur le terrain, dans les quartiers, avec une approche d'accompagnement plutôt que de sanction systématique.

Nous voulons structurer un dispositif viable, équilibré et humain, où chaque habitant se sent protégé mais aussi respecté.

Sentiment de sécurité et implication citoyenne

La vidéosurveillance et les effectifs ne sont qu'une partie de la réponse : la co-construction avec les citoyens, les associations et les conseils de quartier fait partie intégrante de notre stratégie pour améliorer le vrai sentiment de sécurité, au-delà des seules statistiques.

4° Taxes et impôts

Avez-vous prévu de stabiliser la taxe foncière ?

Qu'en est-il de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, est-il envisageable d'annuler la majoration qui est à la discrétion du Maire ?

Taxes et impôts – Taxe foncière et taxation des résidences secondaires

Stabilisation de la taxe foncière

La Seyne-sur-Mer fait partie des communes où la pression fiscale locale est ressentie comme élevée par de nombreux habitants. Dans ce contexte, notre engagement est clair : nous ne prévoyons pas d'augmenter la part communale de la taxe foncière. Cette stabilisation est un choix délibéré pour préserver le pouvoir d'achat des ménages et soutenir l'attractivité résidentielle de notre ville. En revanche, nous ne pouvons pas nous engager sur les taux décidés par d'autres niveaux de collectivité (Métropole, Département, Région ou État), qui constituent une part significative de l'imposition globale des contribuables locaux.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure due pour les logements qui ne sont pas occupés à titre de résidence principale. Cette taxe peut être majorée jusqu'à 60 % de la part communale, dans les communes qui le décident, notamment pour inciter la remise sur le marché locatif de logements disponibles à l'année.

Sur le plan local, les résidences secondaires représentent une part non négligeable du parc immobilier traditionnellement lié à l'attrait balnéaire de La Seyne-sur-Mer. Dans de nombreuses stations balnéaires françaises, ce type de logement peut atteindre une proportion élevée (par exemple environ 47 % du parc dans certaines villes littorales) et participe à une pression sur l'accès au logement pour les ménages locaux ; ceci étant une donnée nationale indicative pour des villes à fort attrait touristique similaire.

Par ailleurs, une partie de ces résidences secondaires est utilisée pour la location de courte durée (Airbnb, locations saisonnières) — un mode d'exploitation pour lequel la loi impose des obligations déclaratives (comme la déclaration en mairie ou l'obtention d'un numéro d'activité) et qui n'est pas limité en durée dans le cas des résidences secondaires contrairement aux résidences principales, qui sont plafonnées à des périodes locales ou légales (par ex. 90 jours dans certaines communes) lorsque des règles spécifiques s'appliquent.

Notre position et nos principes :

- Pas de majoration automatique et systématique : Nous ne souhaitons pas pénaliser financièrement les personnes qui ont fait le choix d'avoir un pied-à-terre à La Seyne-sur-Mer, notamment des Français ou des résidents métropolitains attachés à notre ville. Notre démarche n'est pas dirigée contre ces propriétaires mais vise à préserver la disponibilité et l'accessibilité des logements pour les Seynois et Seynoises au quotidien.

- Condition pour envisager une annulation ou réduction de la majoration : Si l'analyse objective montre que la proportion de résidences secondaires dédiées à la seule location saisonnière n'a pas d'impact significatif sur l'accessibilité au logement pour les habitants permanents, nous pourrions envisager de supprimer ou d'alléger la majoration de la taxe d'habitation sur ces résidences secondaires, dans le cadre des marges offertes par la loi.
- Approche équilibrée et locale : Notre priorité est de trouver un équilibre entre attractivité touristique, qui est une richesse pour notre économie locale, et accessibilité du logement pour les ménages seynois. Nous privilégions des solutions qui ne créent pas de discrimination fiscale, tout en étant attentifs à l'impact réel de chaque dispositif sur le marché local du logement.

5° Corniche

Quelle est la prévision des travaux sur 2026 / 2027 ?

Quelle est votre position sur la partie sens unique ?

Corniche de Tamaris – Travaux 2026-2027 et sens de circulation

Notre position et nos principes :

1. Prévision et accélération des travaux 2026-2027

La corniche de Tamaris est un axe emblématique de [La Seyne-sur-Mer](#), à la fois pour les riverains, les usagers quotidiens et l'attractivité de notre territoire. Les travaux engagés et programmés s'inscrivent dans un cadre institutionnel précis : ils relèvent principalement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, compétente en matière de voirie structurante, en lien avec d'autres partenaires institutionnels et techniques.

Pour autant, la municipalité n'est pas spectatrice. Elle dispose de leviers politiques et opérationnels essentiels :

- rôle d'interface active entre la Métropole, les services techniques et les habitants,
- capacité à porter politiquement l'urgence du dossier,
- mobilisation des services municipaux pour lever les freins administratifs, techniques ou de concertation,
- suivi rigoureux des calendriers et des engagements pris.

Notre position est claire : nous souhaitons renforcer, accélérer et dynamiser la phase de travaux sur la période 2026-2027. La corniche ne peut rester durablement dans un état transitoire. La municipalité doit s'y investir pleinement, défendre ce dossier avec force et exiger un calendrier lisible, tenu et partagé.

2. Position sur la mise en sens unique

Sur la question du sens unique, notre position est guidée par une conviction simple : un projet d'aménagement ne peut réussir durablement sans l'adhésion de ceux qui y vivent.

De très nombreux riverains ont exprimé, notamment via le groupe citoyen Mieux vivre à La Seyne-sur-Mer, un sentiment de manque de concertation et une réelle incompréhension face aux choix opérés. Modestement, nous n'avons pas la prétention de mieux connaître les besoins d'un quartier que ses habitants.

C'est pourquoi nous estimons que toute décision définitive concernant le sens unique doit reposer sur deux piliers indissociables :

- une concertation réelle, structurée et transparente avec les riverains,
- une étude d'impact sérieuse, chiffrée et objective, portant notamment sur les conséquences en matière de circulation, de reports de flux et de saturation des voies de déviation imposées aux rues avoisinantes et au quartier dans son ensemble.

La question du sens unique ne peut être tranchée sans mesurer précisément ses effets concrets sur la vie quotidienne, l'accessibilité, la sécurité et la fluidité des déplacements. Cette décision doit être prise avec les riverains, et non pour eux, en intégrant pleinement les impacts sur les axes secondaires et les itinéraires de report.

6° Atelier mécanique

Quel est votre projet réalisable à court terme ?

Ateliers mécaniques – Un projet concret, humain et réalisable

Les ateliers mécaniques constituent un site emblématique de La Seyne-sur-Mer, à la fois par leur histoire industrielle et par leur potentiel de reconversion au service des habitants. Notre approche repose sur le réalisme, l'utilité immédiate et la création de lien social.

Notre position et nos principes :

1. Le bâtiment principal : un projet réalisable à court terme

À court terme, notre projet concerne prioritairement le bâtiment principal des ateliers mécaniques, dont la réhabilitation permettrait de répondre à plusieurs besoins concrets de la ville.

Nous souhaitons y rapatrier l'ensemble des services techniques municipaux dans un bâtiment réhabilité, fonctionnel et mutualisé.

- Sur l'aile gauche, nous proposons la création de locaux associatifs,
- Sur l'aile droite, l'installation des services techniques municipaux,

Cette organisation favoriserait la mutualisation des moyens, les échanges de compétences et le travail conjoint entre services municipaux et associations, au bénéfice direct des Seynois et des Seynoises.

Nous sommes convaincus que de nombreuses personnes, parfois sans activité professionnelle ou retraitées, disposent de fortes compétences techniques, de véritables savoir-faire et de « l'or dans les mains ». Trop souvent isolées, ces personnes ont besoin de lieux pour transmettre, s'impliquer et créer du lien social. C'est cet état d'esprit que nous voulons insuffler à travers ce projet : un lieu utile, vivant et humain.

Dans ce même bâtiment, nous souhaitons également créer un musée des chantiers navals. Les chantiers ont fermé, mais ils restent une part essentielle de notre identité. Il n'est pas question de tourner la page sans honorer la mémoire de celles et ceux qui ont fait l'histoire industrielle et ouvrière de notre ville.

Notre projet étant porté par la cohérence, libérer du foncier au centre-ville appuie notre proposition de dynamisation du centre-ville.

2. Le site des anciens escalators : une projection conditionnelle

Concernant l'autre site des ateliers mécaniques, dit des anciens escalators, il est important d'être clair et factuel. Ce site appartient encore à la CNIM, qui a annoncé fin décembre 2025 la cessation de son activité.

Un projet de rachat par le Département, la Métropole et la Ville est actuellement à l'étude. À ce stade, il n'est donc pas possible de porter un projet opérationnel à court terme, le site ne relevant pas encore du domaine public local.

Toutefois, si ce site devait devenir propriété du Département et de la Ville, nous souhaiterions y développer un projet tourné vers le bien-être, la nature et la convivialité :

- des jardins partagés, permettant aux Seynois et Seynoises de cultiver un petit espace potager, favorisant le lien social et le bien-être,
- une zone dédiée aux animaux, permettant la promenade et la liberté des animaux de compagnie sans gêner les personnes qui y sont défavorables,
- des aires de sport et de jeux pour les enfants et les jeunes (skatepark, terrains sportifs),
- et, dans une vision plus large, travailler activement à l'implantation d'un complexe cinéma, car la deuxième ville du Var mérite un équipement culturel de cette envergure. Nous nous engageons à rechercher avec sérieux et détermination un partenariat dans ce sens.

En synthèse :

- À court terme : réhabilitation du bâtiment principal, services techniques, associations et musée des chantiers.
- À moyen terme, sous condition de propriété : jardins partagés, espaces de loisirs, sport, animaux et projet culturel structurant.

7° Passage du port

Quel est votre projet pour améliorer la circulation de plus en plus dense ?

Passage du port – Circulation et fluidité des déplacements

La question de la circulation, et en particulier du passage du port, est une réalité quotidienne pour des milliers de Seynoises et de Seynois. Je la vis moi-même chaque matin. Comme beaucoup d'habitants, je subis les embouteillages pour me rendre au travail. Cette situation n'est plus tenable, d'autant plus que les flux de circulation vont mécaniquement augmenter avec l'arrivée prochaine des habitants des logements du Bois Sacré.

Il est donc évident et nécessaire de travailler à une amélioration de la fluidité de la circulation, notamment au niveau du port de La Seyne-sur-Mer. Toutefois, l'expérience du terrain nous impose de regarder le problème dans sa globalité.

Un constat clair : le problème dépasse le seul port

Pour vivre ces embouteillages au quotidien, chacun peut le constater :

les bouchons commencent bien avant le port et se prolongent bien après. La congestion ne se limite pas au seul passage portuaire, mais concerne l'ensemble des axes d'accès et de sortie de la ville.

Dans ce contexte, certaines propositions évoquent la construction d'un pont ou d'un tunnel entre le pont basculant et le Monument aux Morts. Factuellement, un tel ouvrage ne résoudrait pas le problème, car il traiterait un point précis sans agir sur l'origine réelle des flux ni sur leur dispersion en aval.

Un pont pourrait avoir une cohérence uniquement s'il permettait un véritable contournement, par exemple entre le casino JOA et le rond-point de Brégallion. Or, ce scénario est aujourd'hui totalement irréalisable, notamment en raison des futurs travaux annoncés par le ministère des Armées pour l'accueil du nouveau porte-avions de la Marine nationale, qui rendent ce secteur incompatible avec un tel projet d'infrastructure.

Notre position et nos principes :

pragmatisme, concertation et efficacité

Dans ce contexte, nous affirmons clairement qu'un pont ou un tunnel ne constituent pas une réponse cohérente aux difficultés actuelles de circulation. Engager des chantiers lourds, coûteux, étalés sur de nombreuses années, pour un résultat incertain, ne serait ni responsable ni efficace.

Notre approche repose sur un principe simple :

Plutôt que des projets spectaculaires mais inadaptés, nous privilégions des solutions pragmatiques et opérationnelles.

Cela passe par :

- un travail approfondi de réorganisation de la circulation,
- la définition d'axes de déviation efficaces,
- une concertation étroite avec les habitants, les usagers et les acteurs économiques,
- une vision globale des flux, intégrant les entrées de ville, les horaires, les usages et les futurs développements urbains.

L'objectif est clair : désengorger durablement la ville, améliorer le quotidien des habitants et retrouver une circulation plus fluide, sans engager La Seyne-sur-Mer dans des projets coûteux et inadaptés à la réalité du terrain.

8° Cinéma

Avez-vous un projet réalisable à court terme ?

Oui, un cinéma à La Seyne-sur-Mer : un projet nécessaire, réalisable et financé !

Notre position est claire : oui, nous travaillerons à la création d'un cinéma à [La Seyne-sur-Mer](#), 2^e ville du Var, forte de 62 905 habitants (population 2022 – INSEE).

À l'échelle d'une ville de cette taille, un cinéma n'est pas un "plus" : c'est un service de base, attendu par les jeunes comme par les moins jeunes, et un levier immédiat de dynamisation du centre-ville, des commerces, de la restauration et des sorties familiales.

Pourquoi c'est indispensable (et anormal de ne pas l'avoir à cette échelle)

- En France, la quasi-totalité des communes de 50 000 à 100 000 habitants disposent d'au moins un cinéma.
- Le cinéma reste une pratique culturelle majeure : 156,79 millions d'entrées en 2025 ([Centre national du cinéma et de l'image animée](#)).
- Autour de nous, des villes comparables ou proches sont déjà équipées :
 - [Hyères](#) : Cinéma Olbia – 6 salles
 - [Saint-Raphaël](#) : Cinéma Le Lido – 7 salles
 - [Draguignan](#) : CGR Chabran – 7 salles
 - [Fréjus](#) : Le Vox – 3 salles

La Seyne ne doit pas être la grande exception.

C'est précisément ce type d'équipement qui ré-ancre une ville dans le quotidien de ses habitants, au lieu de les contraindre à consommer et sortir ailleurs.

Un projet concret, soutenable, fondé sur des partenariats

Nous porterons un projet pragmatique et réalisable, appuyé sur des modèles éprouvés :

- Partenariats avec des opérateurs reconnus ([UGC](#), [Pathé](#), [CGR](#) ou exploitants indépendants), via une délégation de service public (DSP) ou un montage mixte.
- C'est une pratique courante : environ un cinéma sur deux en France appartient à une collectivité, avec des modes de gestion allant de la régie à la DSP.

Notre position : Un projet financièrement maîtrisé

Coût global estimatif

Pour un cinéma de proximité de 4 à 6 salles (800 à 1 200 places), intégré dans un bâtiment existant :

- Travaux (réhabilitation / construction) : 5 à 7 M€
- Équipements (projection, son, fauteuils) : 1,5 à 2 M€
- Études, maîtrise d'œuvre, normes : 0,5 à 1 M€

Coût total estimé : 7 à 10 M€

Financements mobilisables

Apports privés (exploitant partenaire)

- Participation aux équipements et parfois aux travaux 2 à 4 M€

Aides publiques

- CNC : 0,8 à 1,5 M€
- Région Sud / Département du Var : 0,5 à 1 M€
- État / redynamisation des centres-villes : 0,5 à 1 M€

Subventions cumulables : 1,8 à 3,5 M€

Reste à charge pour la commune

- Scénario prudent :
Coût 9 M€ → reste à charge ≈ 3,5 M€
- Scénario renforcée :
Scénario optimisé (DSP)
Coût 8 M€ → reste à charge ≈ 1,5 M€

Un effort communal compris entre 1,5 et 3,5 M€, étalé dans le temps, soutenable pour une ville de cette taille.

Où l'implanter : une localisation qui “fait ville”

Notre cap est clair : un cinéma intégré au projet urbain, pas un équipement isolé.

- Priorité à une implantation sur des anciens chantiers ou bâtiments historiques, avec une logique de réhabilitation patrimoniale.
- À terme, si la ville acquiert les terrains, l'option des anciens escalators pourra être étudiée pour créer un pôle culturel et attractif, accessible et structurant.

L'impact attendu : jeunesse, pouvoir d'achat, centre-ville

Un cinéma, c'est :

- des sorties accessibles pour familles, étudiants et seniors ;
- des flux en soirée et le week-end profitant directement aux commerces et restaurants ;
- une programmation grand public, art & essai, scolaire, et des événements (avant-premières, festivals, ciné-débats).

Ce que nous faisons dès le début du mandat (court terme)

1. Étude de faisabilité et de marché (fréquentation, accessibilité, stationnement, transports).
2. Consultation des exploitants et choix du modèle économique (DSP, bail, montage mixte).
3. Choix du site et lancement du calendrier opérationnel.

Conclusion politique

Oui, c'est réalisable. Oui, c'est finançable. Et oui, nous le ferons.

La Seyne-sur-Mer, deuxième ville du Var, doit offrir à ses habitants ce service culturel essentiel et retrouver, par ce type d'équipement, une vraie dynamique de centre-ville et de vie locale.

9° Piscine

Avez-vous un projet réalisable à court terme ?

Oui, nous avons un projet réalisable à court terme pour la piscine

Oui, nous la rouvrirons. Et oui, nous l'exploiterons.

Notre position est sans ambiguïté : la piscine municipale de La Seyne-sur-Mer doit rouvrir, et elle rouvrira rapidement.

Il est inadmissible, pour une ville de plus de 62 000 habitants, dotée d'une des plus belles piscines de la région, de laisser cet équipement fermé alors que les besoins explosent : apprentissage de la natation, santé publique, sport, jeunesse, seniors.

Cette volonté n'est ni récente ni opportuniste. Elle est clairement affirmée, documentée et constante, notamment dans notre projet piscine présenté sur dailleau2026.com et défendue depuis des années dans l'espace public, y compris sur des groupes facebook comme « Mieux vivre à la Seyne-sur-Mer », où nous avons toujours dénoncé l'aberration que représente une piscine fermée dans un bassin de vie aussi dynamique que celui de La Seyne.

Notre position et nos principes : Un projet financièrement maîtrisé

Une réouverture rapide, techniquement possible

Contrairement à ce qui a parfois été laissé entendre, il ne s'agit pas de reconstruire une piscine, mais bien de remettre en exploitation un équipement existant.

Coût estimé de la réouverture à court terme, sur la base des diagnostics généralement observés pour ce type d'équipement :

Remise en état technique (bassins, filtration, chaufferie, sécurité) :

→ 1,2 à 1,8 M€

Mises aux normes réglementaires et accessibilité :

→ 0,4 à 0,7 M€

Redémarrage opérationnel (personnel, remise en eau, tests, ouverture) :

→ 0,2 à 0,3 M€

Coût total estimé pour une réouverture rapide : 1,8 à 2,8 M€

Nous parlons donc d'un montant très inférieur à une construction neuve, qui coûterait entre 12 et 18 M€.

Une gestion assumée : la régie municipale

Nous faisons un choix clair et politique :

la piscine sera exploitée en régie municipale.

Pourquoi ?

Parce qu'une piscine bien gérée fonctionne.

Parce qu'elle peut s'équilibrer financièrement, voire générer un excédent.

Parce qu'elle permet une politique tarifaire juste, sans exclure.

Recettes annuelles现实 (ordre de grandeur)

Pour une piscine attractive, ouverte largement :

Entrées grand public, abonnements, scolaires : 900 000 à 1,2 M€

Clubs, associations, créneaux dédiés : 150 000 à 250 000 €

Activités spécifiques (aquagym, aquathérapie, seniors) : 200 000 à 300 000 €

Recettes annuelles possibles : 1,25 à 1,75 M€

Charges de fonctionnement

Personnel, énergie, maintenance : 1,1 à 1,4 M€

Objectif clair : une piscine qui n'est pas un gouffre financier, mais un équipement équilibré, utile et vivant.

Des financements mobilisables à tous les niveaux pour la rénovation de notre équipement:

FR Financements nationaux

Agence nationale du sport :

→ 300 000 à 600 000 €

Etat – équipements sportifs de proximité / rénovation énergétique :

→ 300 000 à 500 000 €

EU Financements européens

Union européenne – FEDER (transition énergétique, équipements publics) :

→ 400 000 à 800 000 €

Programmes santé / inclusion / vieillissement actif :

→ financements complémentaires possibles

Collectivités territoriales

Région Sud + Département du Var :

→ 300 000 à 600 000 €

Aides cumulables possibles : 1 à 2 M€

Le reste à charge pour la commune

Scénario prudent :

Coût 2,5 M€ – aides 1 M€ → reste à charge ≈ 1,5 M€

Scénario optimisé :

Coût 2 M€ – aides 1,7 M€ → reste à charge ≈ 300 000 €

Un effort parfaitement soutenable, au regard des bénéfices sociaux, sportifs et économiques.

Une piscine au cœur du projet de ville

Rouvrir la piscine, ce n'est pas seulement rouvrir un bâtiment.

C'est :

- Apprendre à nager à tous nos enfants – enjeu de sécurité et d'égalité.
- Offrir de l'activité physique adaptée à nos aînés et aux personnes en soins.
- Donner des créneaux aux clubs et aux jeunes, pour le sport et la discipline.
- Faire de La Seyne une référence, pas une ville en retard.

Nous avons l'équipement, nous avons la demande, nous avons les solutions.

Conclusion politique sans détour

Oui, nous avons un projet.

Oui, il est réalisable à court terme.

Oui, nous rouvrirons la piscine très rapidement.

Ne pas exploiter une piscine de cette qualité dans une ville comme La Seyne-sur-Mer est une aberration sociale, sportive et économique.

10° Développement commercial

Pensez-vous modifier ou instaurer un cahier des charges pour les commerces en création ou cessation pour ne pas laisser des façades en mauvais état ?

Le développement commercial – et en particulier celui de notre centre-ville, mais pas uniquement – est un enjeu majeur. Une ville qui a du poids, une ville forte, une ville qui dispose de ressources, est avant tout une ville où l'activité économique et commerciale fonctionne.

Avant de répondre précisément à la question du cahier des charges, il me semble important de rappeler notre vision globale du développement commercial, car les commerces ne fonctionnent pas seuls : ils vivent grâce à l'activité humaine autour d'eux.

Notre position et nos principes :

1. Faire revenir l'activité et les actifs dans le centre-ville

Nous avons pris plusieurs engagements structurants.

Nous souhaitons notamment regrouper les services communautaires et techniques sur le site des anciens chantiers navals réhabilités. Cette organisation permettra de libérer du foncier stratégique en centre-ville.

Ce foncier libéré aura vocation à accueillir :

- des entreprises,
- des bureaux,
- des travailleurs.

C'est une conviction forte : pour que les commerces fonctionnent, il faut des personnes qui travaillent sur place.

Des personnes qui commencent leur journée en ville, qui sortent à midi pour la pause méridienne, qui consomment, puis qui terminent leur journée sur le territoire. La pause déjeuner est un moment clé de la vie commerciale locale.

2. Animer le centre-ville de manière durable

Un autre axe essentiel est la dynamisation du centre-ville par l'activité et l'animation régulière.

Plutôt que de consacrer 750 000 € à un événement ponctuel pour une seule soirée de célébration à Napoléon, nous proposons de dédier un véritable budget d'animation au centre-ville, pensé sur la durée, afin de faire venir :

- les familles,
- les habitants,
- les visiteurs.

L'animation régulière crée de la fréquentation, et la fréquentation fait vivre les commerces.

3. Cahier des charges : bien distinguer les responsabilités

Concernant votre question sur la création ou la cessation de commerces et l'état des façades, il est essentiel de ne pas mélanger plusieurs sujets distincts.

- Les façades des immeubles relèvent de la responsabilité des propriétaires, pas des commerçants.
- Les commerces, en création ou en cessation, relèvent du développement économique et commercial.

En revanche, sur le volet strictement commercial, il est tout à fait légitime que la mairie joue son rôle de structuration et de régulation, notamment concernant :

- les devantures,
- les enseignes,
- l'harmonie visuelle du centre-ville.

Il n'est pas acceptable de laisser s'installer une anarchie visuelle qui nuit à l'attractivité commerciale.

4. Une gouvernance partagée du commerce de centre-ville

C'est pourquoi nous proposons la création d'un comité des commerces du centre-ville, co-géré :

- par l'administration municipale,
- par l'association des commerçants.

Ce comité aura vocation à :

- examiner les implantations de nouveaux commerces,
- réfléchir à l'équilibre des activités,
- veiller à la qualité des enseignes et des devantures.

Nous souhaitons également associer :

- les comités d'intérêt local,
- les administrés,
- les habitants des quartiers concernés.

Conclusion

Oui, nous sommes favorables à un cahier des charges, mais :

- pas pour les commerçants en tant que tels,
- pour les propriétaires de foncier et d'immeubles, concernant l'entretien des façades,
- et pour les enseignes, devantures et choix d'activités, dans une logique collective et concertée.

Notre objectif est clair : un centre-ville vivant, cohérent, attractif, et économiquement fort, construit avec les commerçants, les habitants et la municipalité, et non contre eux.

11° Les puces

Pouvez-vous vous engager à maintenir les puces sur le parking du CFA/IPFM ?

Les puces sont avant tout un lieu de vie, un lieu social, un espace de rencontre et d'échange.

Dans notre conception de la ville, les libertés des uns ne doivent jamais devenir les contraintes des autres, et inversement.

C'est un principe d'équilibre et je ne prétends pas être un expert des puces, même si, comme beaucoup, il m'est arrivé d'y participer ponctuellement pour vider un surplus d'affaires personnelles.

En revanche, je suis convaincu d'une chose : il est important de préserver ce lieu de sociabilité, à condition qu'ils puissent exister sans gêner le voisinage.

La décision du déplacement des puces vers le parking du CFA IPFM nous a semblé soudaine et précipitée. Lorsqu'un maire annonce en conseil municipal envisager un déplacement, et que quinze jours plus tard celui-ci est effectif, nous ne sommes ni dans la concertation, ni dans la compréhension.

C'est exactement l'inverse de notre manière de faire et de notre vision de l'action publique.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de dire si ce déplacement est une bonne ou une mauvaise chose. En revanche, je peux affirmer une chose essentielle : ce type de décision ne peut pas se prendre sans dialogue.

Si l'ancien emplacement provoquait des nuisances pour le voisinage, c'est un fait qu'il faut entendre, respecter et prendre en compte.

N'habitant pas au-dessus de l'ancienne localisation des puces, je ne m'estime pas légitime pour juger à la place des riverains.

À l'inverse, les exposants doivent eux aussi être entendus. Leur activité, leurs contraintes et leurs besoins sont tout aussi légitimes.

À mon sens, la vraie difficulté n'est pas de savoir si le parking du CFA/IPFM est ou non un site adapté. La vraie difficulté, c'est le manque de concertation et le manque d'accompagnement.

Notre position et nos principes :

Nous nous engageons clairement à :

- rencontrer les exposants,
- rencontrer le comité d'intérêt local,
- rencontrer l'association Porte Marine et Compagnie,
- rencontrer l'ensemble des personnes concernées et investies.

L'objectif sera de trouver le meilleur compromis, si le déplacement des puces est justifié par des gênes avérées pour le voisinage, il faut les entendre et les respecter.

En revanche, l'implantation sur le parking du CFA/IPFM doit impérativement répondre aux besoins des exposants sans leur imposer de nouvelles contraintes.

Cela inclut des sujets très concrets :

- exposition en plein soleil,
- absence ou insuffisance de sanitaires,
- perte de visibilité,
- accessibilité pour les piétons.

Il est par exemple possible que le positionnement des puces soit à revoir, en les rapprochant davantage du bord de route pour améliorer la visibilité et le passage, plutôt que de les maintenir au fond du parking. Ce sont des pistes à discuter, à travailler collectivement.

Dans cette discussion, je peux prendre plusieurs engagements clairs :

- engager immédiatement une démarche de concertation,
- en cas de gêne avérée sur le site actuel, ne pas relocaliser les puces à leur emplacement initial,
- entendre les exposants sur leurs besoins et leurs contraintes,
- construire avec eux le projet le plus adapté.

C'est le principe de notre liste et de notre projet :

Ne rien décider seul, mais concerter, construire, structurer, piloter et mettre en œuvre, dans l'intérêt général et le respect mutuel.

Pour conclure ce questionnaire :

Je souhaite avant tout remercier celles et ceux qui ont pris le temps de poser ces questions.

Elles sont légitimes, concrètes et traduisent une chose essentielle : l'attachement à notre ville et la volonté de la voir avancer.

À travers ces réponses, nous avons essayé d'exposer une vision claire :

Celle d'une commune qui se construit dans le dialogue, la cohérence et le respect.

Une ville où les décisions ne se prennent pas dans la précipitation ni de manière unilatérale, mais en concertation avec les habitants, les acteurs économiques, les associations et les forces vives du territoire.

Notre démarche repose sur des principes simples mais exigeants :

Ecouter avant de décider, comprendre avant d'agir, mesurer les impacts avant d'imposer des choix.
Il ne s'agit pas de promettre tout à tout le monde, mais de poser des bases solides, réalistes et durables pour l'avenir de notre commune.

Les sujets abordés – qu'il s'agisse de commerce, d'animation, d'aménagement, de vie locale ou de lieux de sociabilité – montrent à quel point les enjeux sont imbriqués.

Une ville vivante est une ville où l'on travaille, où l'on se rencontre, où l'on échange, où chacun trouve sa place, sans que les libertés des uns ne deviennent les contraintes des autres.

Ce questionnaire n'est pas une fin en soi.

Il est au contraire une étape, un point de départ.

Il appelle à poursuivre le dialogue, à enrichir les propositions, à confronter les points de vue pour construire ensemble des solutions adaptées.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons continuer à travailler : avec humilité, avec méthode, et avec la conviction que l'intelligence collective est la meilleure réponse aux défis de notre ville.

Merci pour votre attention, votre participation et votre engagement au service de l'intérêt général.

Monsieur Frédéric DAILLEAU

Ensemble, pour La Seyne

